

MAIRIE DE LEVENS
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 27 AVRIL 2016

Séance du 27 avril 2016.

L'an deux mil seize, le 27 avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, Mme Ghislaine BICINI, Mr Jean-Pierre FRAZZO, Mme Ghislaine ERNST, Mme Monique DEGRANDI, Adjointes ; Mr Jean-Claude GHIRAN, Mme Danièle TACCONI, Mme Jeanne PLANEL, Mr Jean-Louis MORENA, Mme Nathalie LEBLOND, Mr Michel BOURGOGNE, Mme Isabelle CHEMIN, Mr Patrice MIRAGLIA, Mme Claude MENEVAUT, Mme Christine PERRET, Mr Jean GIRBAS, Mme Frédérique SALAS, Mr Alain DODY, Mr André HOEL, conseillers municipaux.

Représentés : Thierry MIEZE a donné pouvoir à Patrice MIRAGLIA

Eric WEIGELT a donné pouvoir à Ghislaine BICINI

Patrick MARX a donné pouvoir à Michèle CASTELLS

Georges REVERTE a donné pouvoir à Michel BOURGOGNE

François SEINCE a donné pouvoir à Jean-Pierre FRAZZO

Maïmouna BONNEFOND a donné pouvoir à Antoine VERAN.

Absente : Ariane MASSEGLIA

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents : 20 / votants : 26.

Ouverture de la séance à 19 h 00.

→ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 mars 2016 à l'unanimité.

*** Dossier n° 1 – Présenté par M. Patrick MARX, adjoint aux finances.**

« INDEMNITES COMMUNALES DES AGENTS DES IMPOTS - 2015. »

Vu la délibération du conseil municipal en date du 08 février 1994 allouant une indemnité aux agents des impôts, représentant le paiement des permanences assurées en mairie aux fins d'information et de renseignement des personnes intéressées ;

Considérant les prestations fournies en la matière par Mesdames Elisabeth LARGEAULT et Béatrice COUDER, agents des impôts, au titre de l'année 2015 ;

M. Le Maire propose d'allouer les indemnités communales de conseil d'un montant de 385.96 euros à Madame Elisabeth LARGEAULT et d'un montant de 71.38 euros à Madame Béatrice COUDER ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'allouer à Madame Elisabeth LARGEAULT l'indemnité communale de conseil d'un montant de 385.96 euros ;
- d'allouer à Madame Béatrice COUDER l'indemnité communale de conseil d'un montant de 71.38 euros ;
- d'inscrire au budget en cours les crédits nécessaires.

*** Dossier n° 2 – Présenté par M. Patrick MARX, adjoint aux finances.**

« PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DES ECOLES DEPARTEMENTALES POUR LES CLASSES DECOUVERTES 2016-2017. »

Vu la délibération adoptée par l'assemblée départementale des Alpes-Maritimes le 21 décembre 2015 fixant les tarifs journée/enfant de ses écoles départementales et considérant les modifications opérées de ses tarifs à appliquer, à compter de l'année scolaire 2016/2017,

Considérant qu'à ce titre, la participation des communes par jour et par enfant s'élève à 11.50 € par jour et par enfant ;

Considérant les demandes présentées par les enseignants des écoles maternelle « Les Oliviers » et élémentaire « Saint Roch » de Levens, pour partir en classes découvertes, ainsi que le budget alloué pour ces séjours ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de décider de prendre en charge les séjours effectués par les enfants des écoles de Levens en classes d'environnement dans les écoles départementales de neige et d'altitude ou de la mer, à hauteur de 11.50 € par jour et par enfant ;
- de prévoir au budget en cours les sommes nécessaires.

*** Dossier n° 3 – Présenté par Monsieur le Maire.**

« REHABILITATION DE LA SALLE DITE DE L'ANCIENNE MAIRIE – 7 PLACE DE LA REPUBLIQUE DANS LE JARDIN PUBLIC »

Conformément aux orientations prises dans le cadre de la programmation budgétaire, dans le prolongement des travaux de remise en état du patrimoine, la commune projette de réhabiliter la salle de l'ancienne mairie et dans le même temps, de procéder au changement des menuiseries extérieures de l'immeuble sis 7, place de la République, côté jardin public.

Ce local, utilisé par de nombreuses associations, notamment l'Ecole de musique et l'Ensemble vocal permet d'accueillir de petits groupes de personnes pour leurs diverses activités.

Des infiltrations d'eau ont fortement dégradé l'espace, rendant impossible son utilisation. Il s'agit donc de réhabiliter entièrement la salle ; réaliser son isolation, installer un système de ventilation adapté, reprendre l'électricité, la plomberie, les menuiseries et de prévoir le changement des menuiseries extérieures des façades de l'immeuble donnant sur le jardin public.

Le montant prévisionnel des travaux de l'avant projet sommaire établi par le cabinet d'architectes Camous-Kégel, s'élève à 118 200 € HT et 19 557 € HT de frais de maîtrise d'œuvre, bureaux de contrôle et coordonnateur sécurité et divers, portant le coût prévisionnel total de l'opération à 137 757 € HT.

Considérant qu'il est possible de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire, le Maire propose, en plus des demandes de subvention auprès de la Région et du Département, de présenter le dossier pour l'obtention de ce financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de valider l'APS du projet de réhabilitation de la salle de l'ancienne mairie et de changement des menuiseries extérieures situées sur les façades de l'immeuble 7 place de la République pour un montant prévisionnel total de 137 757 € HT, tel qu'annexé,
- d'autoriser M. le Maire à lancer le programme de réhabilitation de la salle dite de l'ancienne mairie et de changement des menuiseries extérieures des façades de l'immeuble, 7, Place de la République, donnant sur le jardin public,
- d'autoriser M. le Maire à déposer et à signer les autorisations d'urbanisme et tout document nécessaire à l'aboutissement de cette opération,
- d'approuver le plan de financement suivant :

Conseil régional Paca	27 551 €
Conseil départemental des AM	33 322 €
Réserve parlementaire	15 000 €
Autofinancement (fonds propres)	61 884 €
- de solliciter, pour la réalisation de cette opération, les subventions auprès du Conseil régional Paca, du Conseil départemental des Alpes-Maritimes et de présenter le dossier de demande d'aide exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document s'y rapportant,
- de préciser que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016 de la commune, opération 17, article 2313.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.

La secrétaire de séance,
Michèle CASTELLS

Le Président,
Antoine VERAN